

Belvaux/Sanem, le 19 août 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement en date du 07 août 2025, réf N° 1/24/0572, la société

SA SQUARE 48

a eu l'autorisation pour l'exploitation de surfaces administratives, d'une installation de production de froid et d'un tour aéroréfrigérant, Section C de Belvaux, Commune de Sanem.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du 19 août 2025 au 29 septembre 2025 inclus.

La secrétaire,

anon Greven

Pour la b

Pour le Collège des bourgmestre et échevins, la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Simone Asselborn-Bintz

Steve Gierenz, échevin